

25 C.

Journal du Lot

25 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois 11 fr. 50	6 mois 21 fr.	1 an 38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans la Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Congrès socialiste interdit aux députés du parti de soutenir le gouvernement. — Les agriculteurs et les consommateurs.

Par une grosse majorité le Congrès de Paris vient de défendre aux parlementaires socialistes de voter le budget et de soutenir le gouvernement... Cette résolution va faire beaucoup de tapage et causer beaucoup d'émotion. Et l'on se demande en vain pourquoi...

Est-ce qu'on ne le savait pas d'avance ? La réponse était connue avant que la question fût posée. C'était sûr ! C'était couru. La séance continue, voilà tout. Il n'y a rien là qui puisse étonner et c'est le contraire qui serait nouveau. Pour croire qu'il en irait autrement, il fallait « se crever agréablement les yeux ! »

Et c'est précisément notre grief à l'égard de certains chefs radicaux qu'ils se sont obstinés contre l'évidence. Ils n'ont pas voulu voir les choses comme elles sont, simplement parce qu'il ne leur plaisait pas qu'elles fussent ainsi — ce qui est, d'après Bossuet, le pire dérèglement de l'esprit. Les socialistes étant contre nous, il ne fallait pas agir comme s'ils étaient avec nous. On nous faisait faire ainsi une politique d'illusion qui nous préparait les pires mécomptes. On nous engageait en troisième vitesse dans un chemin au travers duquel se trouve un mur, contre quoi nous allons buter.

C'est la grande faute que, depuis le Congrès d'Angers, on n'a cessé de faire, puis de refaire et, enfin, de rerefaire.

Il n'y a pas moyen d'en vouloir aux socialistes qui, sur ce point-là du moins, ont toujours été très nets. Jamais, ils ne nous ont laissé la moindre illusion. Ils n'ont cessé de repousser toute idée non seulement d'alliance politique, mais même d'accord parlementaire ou, moins encore, de cartel électoral, éphémère et passager !

Rien. Liberté absolue de manœuvre. Droit d'agir à leur gré, suivant leurs convenances ou, plutôt, suivant leur seul intérêt, tel qu'ils sont seuls à en pouvoir décider au gré des événements et des circonstances. M. Léon Blum a écrit plusieurs articles d'où il résultait avec une irréprochable clarté que les socialistes prendraient leurs électeurs où ils les trouveraient : du côté communiste en faisant valoir l'intransigeance de leur attitude ou du côté radical en estimant savamment leur doctrine collectiviste. Leur but avoué est de récolter le plus de profits possibles en courrant le moins de risques. Egoïsme sacré ! Ou, si vous aimez mieux : sacré égoïsme !

C'était comme ça et ça n'a pas changé. Dans tel compartiment électoral, on compte passer avec l'appui des radicaux contre les réactionnaires. Dans tel autre, on espère tomber le radical avec l'appui des cléricaux. Ce sont des choses qu'on a déjà vues ! Demandez plutôt aux électeurs de Bergerac et autres lieux. Et quand on s'étonnait de cette « collusion immorale », M. Paul Faure nous expliquait le lendemain qu'il n'y avait rien là que de très régulier, que le candidat élu n'avait pas eu d'autres suffrages que ceux sur quoi il pouvait compter, puisque tous les électeurs qui votent pour un socialiste sont socialistes !... Que voulez-vous répondre à ça ? Il n'y a qu'à constater. Tout est bon aux uns et la fin sanctifie les moyens !...

Et maintenant que résultera-t-il de cela pour la carrière du gouvernement ? Nous ne tarderons pas à le savoir et à le voir. Cette décision n'est pas un fait nouveau, mais elle enlève une espérance aux partisans du ministère, en même temps qu'elle renforce celle de l'opposition. Cette dernière voit son rôle singulièrement facilité. Elle n'a pas besoin d'aller vers son but ; c'est celui-ci qui vient à elle. Si elle veut, elle n'a plus qu'à attendre. Il peut lui échoir cette étrange bonne fortune de gagner la victoire sans se battre, de voir tomber le cabinet sans s'être donné la peine de l'attaquer. Le moment viendra où celui-ci tombera moins parce que ses adversaires le pousseront que parce que ses amis cesseront de le soutenir. Et ce ne sera pas un spectacle banal que de voir, par dessus le parti radi-

cal, le Centre recevoir le pouvoir des mains de l'Extrême Gauche !

Et cette situation, on le sent bien, met en cause quelque chose de plus grave encore que le sort du ministère !... Maintenant qu'on a réalisé ce chef-d'œuvre tactique de placer le parti radical sous les feux croisés de deux adversaires également intéressés à sa perte, les modérés et les socialistes, on peut se demander comment nos grands stratèges l'en sortiront... Et dans quel état !...

Ce n'est pas non plus un petit différend que le Conseil des Ministres doit arbitrer avant qu'il soit soumis à la Chambre. Il résume en lui l'une des plus graves difficultés de la politique économique. Peu importe l'incident qui l'a mis en lumière. C'est le fond qui compte.

M. Victor Boret, ministre de l'Agriculture, expliquait à la tribune que tout son effort tend à faire hausser le prix du blé et qu'il ne se déclarerait content que lorsque celui-ci serait à 175 francs. — Sur quoi M. Léon Meyer, qui représente au gouvernement le Commerce et l'Industrie, proteste que le pays tout entier souffre de la vie chère, redoute une nouvelle élévation des prix qui serait particulièrement fâcheuse pendant la crise actuelle. Et il affirme que si cette politique de hausse devait être celle du ministère, il ne pourrait s'y associer.

Et nous avons lu qu'en la circonstance M. Victor Boret défend les agriculteurs et M. Léon Meyer les consommateurs.

En voilà une distinction ! Ah ! ça, est-ce que les agriculteurs ne sont pas, eux aussi, des consommateurs ? Et est-ce qu'ils n'ont pas intérêt, tout comme nous, à ce que le prix de la vie n'augmente pas ?...

C'est ainsi qu'il faut poser le problème si on veut avoir quelque chance de le résoudre. Il faut montrer à tous qu'il n'y a pas opposition, mais communauté d'intérêts. Dans l'économie générale les diverses branches de l'activité sont étroitement liées. Elles ont besoin les unes des autres. Si elles se haïent entre elles, il n'y aura pas victoire de l'une sur l'autre. Il y aura souffrance et misère pour tous.

La vie chère est un fléau. L'abandon des campagnes en est un autre. Ce n'est pas en provoquant l'un qu'on empêchera l'autre. Il faut les guérir tous les deux.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

IMITÉ DU PÉLICAN

Très curieux, ce procès qui met en ce moment aux prises, en Angleterre, une compagnie d'assurances et la veuve d'un honorable assassin. Celui-ci, un nommé Keynes, avait contracté, il y a quelques mois, une assurance sur la vie pour une somme considérable, en faisant introduire dans la police une clause particulière, stipulant que la dite somme devrait être versée à sa veuve, même au cas où il se prendrait et même au cas où il serait pendu.

Le contrat à peine signé, Keynes s'empressa d'assassiner un banquier, fut arrêté, jugé, condamné, et rendu avec sérénité son âme à Dieu, assuré — du moins le croyait-il — que sa famille serait à l'abri du besoin.

Le pèlerin de Mussel s'ouvrait le flanc, aux fins de mois difficiles, pour nourrir sa progéniture. Ses modernes disciples préfèrent ouvrir le flanc d'autrui. Cette opération ne laisse pas d'être décevante. C'est proprement boucher un trou en en faisant un autre. Notre homme avait trouvé un moyen beaucoup plus original de gagner, sinon sa vie, du moins sa mort et de payer sa dette à la société tout en enrichissant les siens.

Malheureusement, l'ingéniosité ne s'accompagne pas toujours d'une saine psychologie. Le Keynes ignorait que la plupart des compagnies d'assurances ont pour recevoir plus volontiers leurs caisses pour recevoir de l'argent que pour en payer. Et Mme Keynes n'a pu obtenir le paiement du capital si durement gagné par son mari.

La clause était contraire aux bonnes mœurs, déclare l'avocat de la compagnie, et par conséquent doit être tenue pour nulle.

Mais alors, pourquoi l'avait-elle acceptée ? Il est bien tard pour s'aviser aujourd'hui de cet argument. La compagnie s'est rendue complice d'un véritable abus de confiance envers le futur assassin, en touchant la prime qu'il lui versait, puis-

Informations

Le chômage en Angleterre

Tous les efforts faits pour éviter le lock-out dans l'industrie textile ont échoué et, par conséquent, lundi, tous les tissages du Lancashire seront fermés et 250.000 travailleurs seront réduits à l'oisiveté. Ceci pour commencer. En effet, les filatures sans tissages, pour consommer leurs produits, ne pourront continuer longtemps à travailler et quand, à leur tour, elles fermeront, le nombre des personnes sur le pavé ne sera pas loin du demi-million.

A la S. D. N.

Dans les deux séances privées qu'il a tenues samedi, le Comité d'études pour l'Union européenne s'est préoccupé de l'admission à ses travaux des pays européens non membres de la S. D. N., quelques délégués notamment MM. Curtius, Henderson et Grandi se sont déclarés favorables à l'admission de la Russie et de la Turquie. M. Titulesco (Roumanie) et le délégué norvégien ont fait des réserves.

En Espagne

Le général Bénéguier a déclaré, à l'issue du Conseil de Cabinet : « Prochamment, nous mettrons d'accord sur la marche à suivre pour la préparation des élections ; mais il est possible qu'avant ce jour-là nous envisagions quelque chose. »

Au pays des Soviets

Une protestation a été adressée par les intellectuels de tous les pays contre l'exécution de 48 écrivains russes. Le 22 et le 25 septembre dernier, quarante-huit citoyens russes, tous adonnés aux travaux intellectuels, ont été fusillés sans jugement, sans aucun moyen de défense, par ordre de la Guépéou. Leur crime aurait été d'avoir nu à l'Etat en provoquant du mécontentement dans le monde ouvrier.

C'est donc pour un délit d'opinion que ces hommes auraient été mis à mort. Par surcroît, l'horreur d'une pareille exécution, dépourvue de toute procédure, constitue une provocation contre la conscience humaine.

Le chômage aux Etats-Unis

M. Hurley, secrétaire à la guerre, a vivement protesté contre le projet de loi introduit par le représentant Emmanuel Celler, tendant à la formation d'une armée de 250.000 hommes, afin de diminuer le nombre des sans-travail.

Hurley pense, en effet, que si cette proposition recevait son exécution, cela entraînerait une dépense d'environ vingt-six millions de dollars et que, certainement, ce nouveau corps ne pourrait que nuire à l'armée régulière.

Accord franco-allemand

Une crise pénible affecte actuellement l'industrie française de la bonneterie, si durement concurrencée par les articles allemands. Les délégués français et allemands se sont réunis au ministère du commerce pour élaborer les termes d'un accord de principe destiné à atténuer le mal. L'accord a été réalisé.

Déclaration de Mussolini

M. Ernest Gaubert, président des quotidiens départementaux, directeur du « Journal de l'Indre » et du « Centre-Eclair », au cours d'un voyage en Italie, a été reçu par M. Mussolini.

M. Gaubert ayant parlé à M. Mussolini de discours qu'il a prononcé par T. S. F., pour les auditeurs américains, le Duce a déclaré : « Il faut être fou si en France on dit que le vainqueur de la guerre ! Je l'ai faite moi ! Est-ce qu'un homme sensé veut les tremblements de terre, appelle les catastrophes, les incendies sur les siens ? »

La radiovision

Les remarquables travaux poursuivis par un ingénieur français, M. Barthélémy, sur la mise au point de la radiovision, c'est-à-dire la transmission à distance par sans fils d'une image vivante sont, dit-on, terminés.

Depuis lors, des progrès importants et décisifs ont été réalisés par ce savant, et le moment n'est plus très éloigné où la première démonstration publique et scientifique de radiovision sera un fait accompli.

C'est ce que vient d'annoncer à l'Académie des sciences M. Janet, directeur de l'Ecole supérieure d'électricité, qui suit avec un particulier intérêt les recherches de M. Barthélémy.

qu'elle savait fort bien que s'il venait à être exécuté, elle ne s'exécuterait pas. Je la tiens responsable : l'assassin du banquier ; 2^e de la pendaison de l'assuré.

Si j'étais Salomon ou saint Louis et que l'affaire ne fût soumise, je condamnerais cette compagnie d'assurances à être deux fois pendue : d'abord par le col, pour le premier crime, puis par les pieds pour le second.

Georges-Armand MASSON.

M. Doumergue en Tunisie

Certaines dispositions sont déjà prises pour le voyage que doit faire au mois d'avril, en Tunisie, M. Gaston Doumergue.

Le Président de la République partira de Toulon pour se rendre à Tunis. Il s'embarquera sur un des nouveaux croiseurs légers qui appartiennent à la première escadre. Un autre navire de cette force navale recevra à son bord les ministres et autres personnalités qui accompagneront le chef de l'Etat.

Le Président doit rester six jours dans la régence. Il visitera Bizerte, Tunis, Kairouan, Sousse, El Djem, Sfax et Gabès.

EN PEU DE MOTS...

— Plus de 157 morts ont été constatés dans le tremblement de terre qui a eu lieu au Mexique.

— Le rapide de luxe, n° 48, venant de Madrid vers Paris, a déraillé à 0 h. 30, en gare de Luges, près de Bordeaux.

— La banque Lucien Kahn, de Strasbourg, a fermé ses guichets. Le banquier a disparu. Le passif serait de deux millions.

— On annonce que M. Mussolini aura prochainement une entrevue avec le pape.

— L'état de santé de M. Chéron est de plus en plus satisfaisant. M. Chéron est, actuellement, entre en convalescence.

— Un chauffeur marseillais, Edouard Joulin, 22 ans, avait pris en charge un voyageur, lorsque celui-ci a tiré un coup de revolver dans la tête du chauffeur qui fut tué sur le coup.

NOS ÉCHOS

Sur Bernard Shaw.

Bernard Shaw parlait dans une réunion socialiste, à West-End. Il développait son thème favori, celui de la lutte indispensable contre les taudis londoniens.

— Des automobiles de luxe, disait-il, peuvent, sous notre régime, boucher le chemin aux voitures des fruitiers et des maraîchers... Comment est-il admissible qu'un pareil luxe existe tant qu'il subsistera un seul taudis.

— En écartant la voix : « Ne t'écarte pas, il y a là, devant la porte, une de ces automobiles de luxe !... Un mot encore avant que vous vous précipitez pour la mettre en pièces : c'est la mienne !... »

L'air désespéré, Bernard Shaw assistait à un concert organisé et patronné par une dame de la society.

— Ne trouvez-vous pas, Mr Shaw, demande à un moment la dame, que l'orchestre est remarquable ? Songez qu'il y a onze ans que ces exécutants jouent ensemble.

— Onze ans ! fait Shaw perdu dans ses pensées. Onze ans ! Il me semblait qu'il y avait plus longtemps !...

Le vieux Maréchal Hindenburg est resté muet à l'occasion de la mort de Joffre, son adversaire et son cadet de plusieurs années.

Le Président Hindenburg vit de plus en plus retiré, de plus en plus reclus en son Palais, ne sortant presque plus, ayant abandonné la direction des affaires à son secrétaire d'Etat, le tortueux M. Meisner et à son fils, le lieutenant-colonel Hindenburg.

Le vieux guerrier ne peut presque plus travailler, mais il se fait faire beaucoup la lecture. Et chose curieuse, c'est actuellement « le Memorial de Sainte-Hélène » qu'on lui distille à petite dose.

— Prendrait-il pour Napoléon ? Calcul très simple.

Le Wall Street Journal publie l'amusement schéma suivant, qui doit permettre aux contribuables américains de calculer leur impôt sur la fortune et sur le revenu pour 1930 :

« Il y a lieu de faire rentrer parmi les personnes qui composent le ménage : une femme blonde, un singe, trois poissons rouges et deux enfants. Sur quoi l'on multiplie par 3/4 l'âge du grand-père, on retire du total obtenu la pointe de son chapeau et l'on soustrait le numéro de l'auto de la femme.

Après ces opérations préliminaires, le calcul proprement dit ne soulève plus aucune difficulté appréciable. On peut déduire 1.000 dollars, qui représentent la dépense nécessaire pour permettre à la femme de rester blonde toute l'année durant. On divise le reste par le nombre des sociétés de bienfaisance et des groupements d'entraide auxquels appartient le contribuable, on le multiplie par le nombre de lampes électriques de la maison et on soustrait le numéro de pointe du col. Le résultat obtenu représente les recettes brutes. Après avoir déduit la température du corps lors du dernier krach boursier, il reste le revenu net imposable. »

...Et nous nous plaignons, en France, des complications fiscales !...

FAÇONS DE VOIR ET MANIÈRES DE PENSER

A PROPOS DU PRIX NOBEL

Quoi qu'en dise Mrs. Babbit, mieux vaut pour une femme de cœur un brevet de « bonne ménagère » qu'un permis de conduire

Le romancier américain Sinclair Lewis qui vient de se voir décerner solennellement le Prix Nobel s'est plu, on le sait, à scandaliser dans son discours l'austère Académie Royale de Stockholm.

Le romancier — désavoué d'ailleurs par toutes les autorités spirituelles des Etats-Unis et en particulier par les représentants des grandes Universités — se croit en effet plus « à la page » que les dignes Académiciens qui l'ont couronné et qui sont sans doute dans le privé de bons pères de famille.

Ce n'est pas une surprise pour ceux qui lisent depuis longtemps les ouvrages de M. Sinclair Lewis. Mais les honorables Académiciens de Stockholm avaient peut-être oublié,

avant la cérémonie, de se faire lire ou relire, au coin du foyer, par leurs tendres épouses, les jérémiades de M. Babbit : « Est-ce que vous vous figurez, crie-t-elle à son mari, que je n'en ai pas assez de trimer ? Cela m'assomme de commander trois repas par jour trois cent soixante-cinq jours par an, et de m'abîmer les yeux avec cette odieuse machine à coudre, et de surveiller votre garde-robe et celle des enfants, de m'occuper du blanchissage et du raccommodage, d'aller faire le marché... et tout le reste ! »

Hélas ! Mrs Babbit n'est point aujourd'hui une exception — même de ce côté-ci de l'Atlantique. Combien de ses contemporains méprisent, pour un cocktail ou simplement une course dans les grands magasins, le soin de l'intérieur et des repas, et tiennent pour une tâche inférieure tout ce qui a trait à l'ordinaire activité familiale !

Petits faits ! dira-t-on. De vrai, ce sont souvent des faits en apparence secondaires qui transforment les mœurs et les sociétés. Défendre ou même réhabiliter dans la considération publique les travaux familiaux, qui retiennent au foyer, c'est lutter contre un courant inverse qui risquerait de saper la famille. Car la plupart de ces travaux sont exclusivement ou essentiellement féminins, et l'expérience enseigne que ce sont les

femmes qui ont l'action la plus profonde sur les habitudes des sociétés.

On va répétant, qu'« il n'y a plus d'enfants » et ajoute-t-on « encore moins de jeunes filles ». Le cliché est vrai en ce sens qu'une partie de l'adolescence féminine, se détourne fréquemment des besognes jugées « terre à terre ». Cette jeunesse qui croit, quand on lui parle ménage et famille, que l'on veut la réduire à des occupations indignes d'elle, pêche, au fond par ignorance ; si toute activité utile est, en effet, respectable, aucune n'est comparable à l'activité, même humble, déployée dans la tâche « domestique » — au sens exact du mot — qui est le fondement même de la vie familiale.

Peut-on, quand on contemple cette désaffection trop répandue des travaux familiaux, s'empêcher d'évoquer une autre désaffection, celle de la terre et des travaux rustiques ? Elle précède, au fond, des mêmes sentiments, elle n'est sous couleur d'exaltation des facultés individuelles, qu'une solution de paresse et de vanité.

Exodes du foyer familial et de la terre, l'un et l'autre sont symboliques, et faciles à rapprocher. Ici, on déserte l'agriculture où l'existence est rude ; là, les travaux du foyer, ou bien l'on cherche à les éviter en s'abstenant d'avoir une postérité nombreuse. Tout ce qui exige effort apparaît rebutant.

Ne négligeons donc aucun effort pour rendre de tels travaux plus attrayants et pour les remettre à leur valeur véritable dans la hiérarchie sociale. Ne permettons même pas au paysan de dire qu'il est une sorte de « paria » et qu'il n'y a de bonheur que pour les gens des villes. Ne laissons pas le célibataire croire qu'il a trouvé la formule du bonheur. Tout homme de cœur qui a eu la joie de fonder un foyer ne peut que vanter le labeur familial, et c'est à lui d'affirmer qu'à ses yeux le brevet de « bonne ménagère » ou de « femme d'intérieur » est une lettre de noblesse supérieure au permis de conduire.

C. E.

Précaution délicate.

L'arrivée à Paris du commandant Franco, posa, pour l'excellent M. Quijones de Léon, de multiples problèmes. Vieux Parisien, mais ambassadeur marseillais, il fallait que le diplomate ne fit aucun faux pas, le commandant étant visiblement soutenu par la presse de gauche.

Du moins aperçut-on discrètement l'ambassadeur dans les couloirs du Quai d'Orsay, dont il est un des familiers et dans ceux de la Préfecture de Police, où il est moins connu.

M. Chiappe en personne convoqua le célèbre aviateur qui signa un engagement de cesser toute propagande sur notre territoire.

Le commandant, qui ne manque pas d'esprit, fit dire par son interprète : — Je signe, mais je suis surpris que ce soit un républicain qui m'empêche de faire mon devoir pour la future république espagnole.

Plaisanterie ou prophétie ?

Rédus dans son *Vittoriale* de Gardone, sur les bords d'un lac dont Taine a écrit qu'il était « une coupe de lumière », Gabriele d'Annunzio semble avoir creusé un abîme entre le monde et lui. Les rares amis qui sont admis à lui rendre visite disent qu'il ne s'intéresse même plus à la littérature, considérant qu'il a tout dit de ce qu'il avait à dire. Il médite en silence ; et l'on ne peut faire que des hypothèses sur le thème de ses méditations.

Or voici que nous apprenons qu'il vient de convoquer par télégramme son sculpteur préféré, Renato Bruzzi et qu'il lui a commandé son mansolée :

— Ma commande est urgente ! lui a-t-il dit. — Que penser de cette parole, si elle est sérieuse, et s'il est vrai que chez un poète il y ait toujours un visionnaire ? — Plaiesanterie ou prophétie ?

LE LISIUR.

Chronique du Lot

SOUVENIR DE GAMBETTA

Quand, après de longues années d'absence, Gambetta revint dans sa ville natale, ce fut l'entrée du triomphant rentrant dans Rome ! Cahors, enthousiaste, délirant, débordant de joie, acclamait le célèbre tribun, le Président de la Chambre, l'un des quatre qui avaient attaqué l'Empire, l'un des Fondateurs de la République, l'ardent patriote qui, par un vol audacieux, se confiant aux caprices des vents dans un aérostat, échappait à l'ennemi pour aller à Tours et y établir le nouveau régime démocratique.

Tout le monde lui faisait fête. Ce n'était plus, en effet, le parent pauvre, le fils de l'épicière génoise, le petit élève de Montaucau, le lycéen batailleur, mais le grand citoyen français qui avait ramassé le drapeau tricolore que l'Empire avait laissé tomber dans la boue, à la date fatale du 2 septembre 1870, au soir de Sedan.

Gambetta, qui avait le culte du souvenir et de ses maîtres, voulut aussitôt revoir son vieux lycée et, dans cette circonstance, il témoigna à tous une amabilité cordiale des plus touchantes. Le Proviseur lui présente individuellement son personnel et voici que le tribun, ému, manifeste une joyeuse surprise : « Comment, c'est vous, mon bon, mon vieux Pech ! encore ici ! Que de pardons n'ai-je pas à vous demander ! Quel mauvais élève n'étais-je pas en première année ! Donnez-moi la main : je veux racheter mes torts ! Je vous attends à Paris dans 15 jours. Voici ma carte avec un mot. Pas de refus, je vous attends ! »

Donc, à la date fixée, Pech, alors professeur de 7^e, se trouve dans l'antichambre du Chef du Gouvernement. Il était, car il était plus ventripotent que le gros major d'un régiment.

Il prie l'huissier de l'annoncer. « Ces messieurs attendent », lui fut-il répondu d'un ton sec et olympien.

Pech rouspette (le mot n'était pas encore créé).

— Inutile, Monsieur, chacun son tour ! — Mais voici la carte du Président. — N'insistez pas !

Et Pech d'insister, avec son accent méridional. La porte du Cabinet s'entrouvre.

— C'est vous, mon cher ami, dans une minute.

Et Pech, précédé de son ventre, palpitant d'émotion, disparaît à l'ahurissement des solliciteurs, se disant que cet ami de Léon devait être un très gros personnage.

— Voyons, mon cher Pech ! vous êtes de Vayrac ! un chef-lieu riche, gai, fertile, sur la Dordogne ! Professeur de 7^e, s'égosiller pour instruire des bonshommes inattentifs, ce n'est pas drôle. J'ai pensé à vous ; je me suis informé aux Finances, la perception est vacante, je vous y fais nommer.

— Mais, mais... — Pas de mais ! Je suis un peu pressé. Un revenu et sans rançon pour les années de ma polissonnerie.

Et le nouveau percepteur de Vayrac, traverse l'antichambre, salué, à angle droit, par Son Excellence l'huissier et les gros visiteurs, eux, réellement gros, mais n'étant pas dans les secrets des dieux.

Ant. Crény.

Les Enfants du Lot à Agen

Le Président de l'Amicale des Enfants du Lot à Agen s'est fait un agréable devoir d'adresser au nom de l'Association tout entière ses très vives félicitations aux sociétaires qui sont l'objet d'un avancement ou de distinctions bien méritées.

M. Gaillard, directeur des Contributions Indirectes, nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. le Capitaine Rodès inscrit au tableau d'avancement pour le grade de chef d'escadron ; M. Marceau, inspecteur de l'enregistrement promu infendant militaire adjoint de réserve ; M. Sers, inspecteur des contributions indirectes, promu inspecteur principal à Strasbourg.

L. E. G. (Ligue d'Etudes Germanique)

Les adhérents de L. E. G. sont priés de vouloir bien envoyer leur cotisation pour 1931 (10 francs), soit directement, soit par chèque-postal (C.-C. Toulouse, 196-77), au délégué départemental, M. Rigaudières, professeur au Lycée, 87, boulevard Gambetta, Cahors, avant la fin janvier.

Pour toute réclamation ou inscription nouvelle, s'adresser également au délégué départemental.

Démission d'un adjoint au maire

M. Villadiu, adjoint au maire de Gourdon, vient d'adresser sa démission de conseiller municipal à M. le Préfet du Lot.

Mérite agricole

M. Vignals, maire de Calvignac, est nommé chevalier du Mérite agricole.

Nos félicitations.

Amicale Aveyronnaise de Cahors

Les membres de l'Amicale et leurs amis sont avisés que le bal traditionnel aura lieu le mardi 27 janvier courant dans la salle du Palais des Fêtes. Cette date a été fixée ainsi, en raison d'une soirée, déjà prévue, donnée le 3 février prochain par la chorale du P.O. et les Amis de l'Harmonie.

Comme d'habitude les cartes de famille et d'invitation seront délivrées aux mêmes conditions que l'année dernière, chez MM. Etienne Bourrel, Ressaiguy, Grand Café Tivoli, M. Roy, bijoutier-horloger, boulevard Gambetta et M. Mazars, gare des voyageurs.

Le Comité.

ASSURANCES SOCIALES

Les sanctions

Le Service Départemental informe les employeurs qu'à partir de ce jour les sanctions prévues à l'article 64 de la loi vont être appliquées aux réfractaires.

Il est rappelé que les sanctions seront prises :

1° contre l'employeur qui ne sera pas soumis aux déclarations qui lui sont imposées par la loi.

2° Contre l'employeur qui, ayant fait les déclarations réglementaires se refuse au précompte et aux versements légaux, tant ouvriers que patronaux (article 2 et 3 de la loi).

Chômage partiel

Il est rappelé aux employeurs qu'ils doivent, en cas de chômage partiel et de débauchage consécutif à une cessation d'entreprise provoquant un chômage partiel, faire une déclaration au Service départemental des assurances sociales indiquant le nombre des chômeurs au moment du renvoi des feuilles et des cartes périmées. Il suffira à l'employeur de retourner ces documents récapitulés sur un bordereau comportant le rappel des dates des déclarations globales, relatives au chômage partiel, de mettre sur le feuillet ou la carte de tout salarié ayant subi le chômage partiel, en haut et de façon bien lisible la mention : « Chômage Partiel », d'indiquer également sur le feuillet comme il doit d'ailleurs normalement le faire ses nom et adresse.

Banquet des originaires de la Dordogne

Samedi, ainsi que nous l'avons annoncé, les Originaires de la Dordogne, habitant Cahors, se sont réunis en un banquet fraternel, qui a été servi à « l'Hostellerie de Douelle ».

Un menu fort bien composé fit les délices des convives. M. Boireau avait préparé avec l'art qu'on lui connaît, les spécialités périgourdines tant appréciées des fins gourmets.

Aussi bien, ce ne sont que des éloges qui lui furent adressés.

Au dessert, chansons et monologues furent entendus. Chacun « y alla de la sienne », et c'est au milieu de la plus vive gaîté que se passa cette charmante soirée.

Les convives se séparèrent un peu tard et promirent de se rencontrer l'année prochaine.

Personne ne manquera au rendez-vous !

A la Cour d'Appel d'Agén

Le tribunal correctionnel du Lot avait condamné un laitier de Cassan-Fleyrac à deux mois de prison sans sursis et deux insertions dans les journaux, ainsi qu'à une amende de 500 francs au principal, soit, avec les décimes, une amende de 3.750 francs. Appel avait été interjeté par le délinquant, chez qui, le 12 juin dernier, un prélèvement de lait avait été fait par un inspecteur des fraudes. L'expertise révéla un mélange de 35 à 40 0/0 d'eau. Un second prélèvement, opéré le lendemain, donnait une proportion de 40 0/0 d'eau. L'inculpé prétendait que cette faiblesse de lait provenait d'une mauvaise nourriture des vaches, qui auraient mangé des feuilles sulfatées.

De Cassan-Fleyrac a été condamné hier par la cour d'appel à 15 jours de prison et 500 francs d'amende.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sont promus au choix les membres de l'enseignement primaire du Lot suivants :

Instituteurs. — 1^{re} classe : MM. David, à Floressas ; Delibes, à Cahors ; Gasquet, à Gorses ; Dilhae, à Calvignac ; Trieu, à Saint-Michel-Loubéjou.

2^e classe : MM. Andral, à Nuzéjous ; Diala, à Labathude ; Garrigou, à Goujonnac ; Fabre, à Ginouillac.

3^e classe : MM. Coldefy, à Espédailiac ; Lherm, à Tauriac.

4^e classe : MM. Sirieys, à St-Paul-de-Vern ; Coutris, à Sérignac ; Fabre, à Linac.

5^e classe : MM. Aubrit, à Laburgade ; Delsol, à Laurese.

Institutrices. — 1^{re} classe : Mmes Monjoul, à Cahors ; Linac, à Saint-Etienne ; Lacroix, à Saint-Henri ; Costes, à Cieureac ; Carrière, à Vaylats ; Cayrol, à Saint-Céré ; Bessières, à Felzins ; Delbos, à Faycelles ; Emon, à Vayrac ; Rayzal, à Pissac ; Coulon, à Concorès ; Louradour, à Gignac ; Castaing, à Lunegarde ; Beilaguet, à Brengues.

2^e classe : Mmes Scheyre, à Anglars-Juillac ; Calvet, à Puy-l'Evêque ; Borries, à Promilhanes ; Rumeau, à Saint-Laurent ; Marmiesse, à Espère ; Dajan, à Bégoux ; Jarzal, au Bastit ; Lacombe, à Souillac ; Salvan, à Déga-gnac ; Laplaze, à Gagnac ; Bériel, à Gourdon.

3^e classe : Mmes Anzac, à Marroux ; Bousquet, à Assier ; Magniel, à Saint-Médard-Nicourby ; Karkowski, à Labathude ; Magne, à Livernon ; Verlhac, à Cazillac.

4^e classe : Mmes Froment, à Saint-Vincent ; Lagarrigues, à St-Félix ; Salanié, à Souillac.

5^e classe : Mmes Garrigues, à Bergant ; Bouzou, à Espeyroux ; Delmas, à Caniac ; Laval, à Saint-Projet ; Rouquet, à Terrou ; Déjammes, à Lentillac-Latouille.

POUR UN AÉRODROME à Cahors

Dimanche 18 janvier, sur l'initiative de la Chambre de Commerce et dans les locaux de cette Compagnie, quelques personnalités se sont réunies et ont décidé la création d'un « Comité Aéronautique de Cahors ».

Le but poursuivi en plein accord avec M. de Monzie, Maire, et la Municipalité, est de faire de Cahors d'un aérodrome de tourisme.

Un bureau provisoire a été nommé qui fait appel à tous ceux que la question qui intéresse, en les priant de se faire inscrire chez M. Mural, à Artis, près Cahors, secrétaire général, ou plus aisément à la Chambre de Commerce.

Les initiateurs du mouvement s'excusent auprès des nombreuses personnalités qui n'ont pas été convoquées une première fois.

A l'heure où se dessine dans la France entière un développement important de l'Aéronautique, Cahors se doit de marquer la place qui lui revient par sa situation géographique et son importance touristique.

Dans quinze jours aura lieu une nouvelle réunion à laquelle nos compatriotes seront convoqués par appels individuels ou par communiqués à la Presse. Souhaitons qu'ils viennent nombreux apporter le concours de leur bonne volonté et de leur activité.

La santé de M. Garrigou

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. le Sénateur Louis Garrigou, qui, depuis quelques jours, était souffrant, va beaucoup mieux et nous espérons le voir prochainement parmi nous.

Nous lui exprimons nos vœux de prompt rétablissement.

Pour le Syndicat intercommunal de Saint-Denis-Catus

Le Ministre de l'Agriculture a fait savoir à MM. Loubet, de Monzie et Garrigou, qu'une demande de subvention formée par le Syndicat intercommunal de St-Denis-Catus en vue de la réalisation d'un projet d'extension de son réseau rural de distribution électrique aux cantons de St-Germain et de Salviac, était l'objet d'une décision de principe favorable que suivra sans tarder l'octroi d'une 1^{re} tranche de subvention.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de décembre 1930.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 18.412 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 13.224 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 7.426 hectolitres.

Compatriote

Notre compatriote M. Dusser, substitut du procureur de la République à Tulle, est élevé à la 2^e classe. Félicitations.

Enseignement primaire

Mlle Saindou est nommée institutrice suppléante à Latronquière, en remplacement de Mlle Tauran, en congé pour raison de maladie.

Magistrature

MM. Testas, juge d'instruction et Albert, substitut du procureur de la République à Cahors, sont élevés à la 2^e classe et maintenus dans leurs fonctions actuelles.

Nous adressons à MM. Testas et Albert nos vives félicitations.

P. O.

M. Delpuch, chef de gare de Parnac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous souhaitons à M. Delpuch bonne et longue retraite.

Syndicat des pâtisseries

Le Syndicat des patrons pâtisseries de Cahors informe le public que toutes les pâtisseries seront fermées le mardi.

Contravention

Le chauffeur Nadal, de Fumel, fut rencontré par les gendarmes de Cahors qui lui donnèrent l'ordre d'arrêter la voiture.

Après examen, ils dressèrent contravention pour défaut d'éclairage à l'avant et pour défaut de feu rouge à l'arrière de la voiture.

Mauvaise journée pour le chauffeur !

Les armes à feu

M. Frayssinet, propriétaire à Cahors tenait à la main un fusil chargé lorsque le fusil glissa et tomba sur le sol. Au choc, une explosion se produisit ; la charge atteignit M. Frayssinet à un bras qui fut blessé assez gravement.

Orphéon de Cahors

Les membres exécutants sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu le mercredi, 21 courant, à 21 heures précises, au siège, Café de la Pronense.

Présence indispensable.

Médaille militaire

La médaille militaire vient d'être décernée à notre compatriote M. Lescuré, ancien combattant de 1870-71.

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CLAUDE FARRÈRE

La venue à Cahors du célèbre romancier suscite le plus vif intérêt dans le public lettré de notre ville. Claude Farrère est connu de tous ceux qui lisent. Nous n'avons pas à rappeler ici la série, si abondante, des œuvres qui lui ont conquis la grande renommée. Si tous ceux qu'ont émus et passionnés ses grands romans veulent entendre leur auteur, la salle du Théâtre sera trop petite pour les contenir.

La réputation d'écrivain, dès longtemps conquise par Claude Farrère, ne doit pas faire tort à son talent d'orateur. On se rendra compte par expérience qu'il est aussi intéressant à entendre qu'à lire.

Au surplus, il vient traiter un sujet dont nul — depuis la mort de Pierre Loti — ne saurait parler avec autant d'autorité et de savoir que lui. Il nous entretiendra de la Femme Turque d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Cette société ottomane est chose qu'il connaît, qu'il a vue ! Outre le pittoresque, la couleur et l'émotion qu'il ne manquera pas de mettre dans sa conférence, elle présentera un vif intérêt d'actualité dans le moment où le féminisme est partout à l'ordre du jour !

Le succès de cette séance sera donc très grand.

Elle aura lieu le vendredi, 23 janvier, en soirée, au Théâtre Municipal. La séance commencera à 21 heures précises. On peut retenir ces places comme d'usage.

Obsèques de M. Salanié

Dimanche, à 4 heures 1/2, ont été célébrées les obsèques de M. Lucien Salanié, ancien négociant, ancien conseiller municipal de Cahors.

Malgré le mauvais temps, une foule considérable avait tenu à rendre les derniers honneurs au regretté disparu et à témoigner à la famille sa vive sympathie.

Ce fut un long cortège qui suivit le char funèbre recouvert de couronnes, de la maison mortuaire au cimetière.

Avant la dislocation du cortège, M. Nicolai, adjoint au maire, adressa le dernier adieu, au nom du Conseil municipal, à M. Lucien Salanié, en ces termes :

Discours de M. Nicolai

Mesdames, Messieurs,

Le mort vient de nous ravir un de ces amis qui laissent après eux un vide pénible et de profonds regrets. Habités à leur activité, à leur collaboration aimable et à leurs conseils, nous trouvons la vie locale amoindrie quand la tombe scelle à jamais leur intelligence et leur cœur.

M. Lucien Salanié était un de ces caractères fortement trempés qui luttent pour un idéal sans souci des difficultés qu'ils rencontrent. Doués d'une volonté à toute épreuve, avec un profond souci de probité et de justice, ils atteignent tôt ou tard le but qu'ils poursuivent alors que d'autres se laisseraient aller au découragement.

Ses débuts furent modestes, mais servis par cette ténacité, cette loyauté dans les affaires qui attire la confiance et l'amitié. Aussi sa situation devint bientôt prospère. Remarqué de ses concitoyens, élu conseiller municipal en fonctions du 10 mai 1908 au 30 novembre 1919, il mit au service de la collectivité sa longue expérience en même temps que la prudence qu'exigent les affaires bien dirigées. Le plus souvent membre de la Commission des finances, il eut toujours souci de donner le plus de charme à notre cité sous l'égide d'une administration sage et réservée. Dans les circonstances difficiles, ses collègues s'intéressaient toujours à son opinion et à son avis.

J'ai eu le plaisir de faire souvent avec lui de longues causeries. Les travaux de la Chambre de Commerce l'intéressaient vivement. Dans ses remarques, on devinait son désir de voir arriver la cité cadurcienne au rang des villes florissantes de la région. Sa conversation était faite de vivacité et de courtoisie et les longs moments passés ensemble laissaient toujours un agréable souvenir.

Tous ses amis apprirent avec peine le mal dont il fut atteint il y a quelques temps. Mais nous avions tous confiance dans ce corps robuste pour lutter efficacement contre tout mauvais pronostic. Nous espérions le conserver encore longtemps parmi nous. Hélas ! s'il est possible de compter sur les soins éclairés de distingués praticiens, comme sur ceux diligents et attentionnés de vos proches, on ne peut rien contre les arrêts de la destinée. Et notre cher ami Salanié s'est éteint au moment où nous nous y attendions le moins, rapidement, sans souffrance et avec cette sérénité qui était chez lui une qualité de plus.

Nous garderons jalousement la mémoire de ce travailleur, de ce conseiller, de cet ami si affable et si dévoué.

A son fils, notre collègue et guide éclairé qui suit pieusement la tradition paternelle, à toute la famille qui pleure le cher disparu, puissent notre empressement et notre amitié recueillie être une atténuation à leur douleur.

Au nom de notre sympathique maire qui avait pour vous la plus haute estime, au nom de tous vos collègues, de tous vos amis,

Adieu, mon cher Salanié, Adieu !

Nous remercions à M. et Mme François Salanié, à leurs enfants, à la famille, nos bien cordiales condoléances.

Incendie

Le Parquet a été informé qu'un incendie avait éclaté dans la maison de Bessières, route de Caix.

Des secours arrivés assez tôt permirent de circonscire le feu, qui aurait pu être grave.

Les flammes s'échappant de la cheminée poussées par un vent violent, léchaient le toit.

Les dégâts sont peu importants.

BROCHET ET CARPE !

La chasse est... fermée ! Mais la pêche est ouverte ! Alors, malgré le froid, le gel, les pescofis vont sur les berges des rivières pour capturer du poisson.

Il paraît, dit-on, qu'actuellement, c'est la bonne saison pour prendre le poisson, et, entendez bien, le gros poisson !

Le fait froid, le gros poisson se tient à proximité des berges.

Des pêcheurs nous l'ont dit : cela ne veut pas dire que ce soit vrai !

Tout de même, il est arrivé l'aventure suivante à un pescofi qui pêchait dans la Dordogne.

Ce bon ami, avait placé sa ligne, lorsque, tout à coup, celle-ci fut agitée. Ça mordait !

Le pescofi saisit la ligne, mais le poisson accroché faisait de tels efforts pour se dégager qu'il entraîna ligne et pescofi dans la rivière ! Le pescofi prit un bain forcé. Mais il ramena le poisson, un superbe brochet.

Ce fait, qui est authentique, fut raconté jeudi soir, à la sortie de la réunion de la Société de pisciculture du Lot.

Il était 11 h., un pescofi trouva le fait normal.

« Comment ! Mais un brochet doit entraîner dans l'eau celui qui tient la ligne, « lo connobéro ! »

« Mais un brochet, ce n'est rien ! Et la carpe, donc ! Ecoutez !

« Ainsi, moi, nous dit-il, je pêchais, en 1898, au Roc de Causside.

« Tout à coup, la ligne part... Je la saisis, et plouf ! je tombe dans la rivière, tout habillé !

« Je ne voulais pas lâcher et je suivis... à la nage, jusqu'à l'endroit où se trouve l'Aviron.

« Le poisson, fatigué, s'arrêta : un ami arriva avec un bateau. Et je sortis de l'eau une carpe, oui, une carpe qui pesait 27 livres ! »

Et le pescofi ajouta : « Bah ! l'aventure du pêcheur de la Dordogne, ça ne compte pas ; une carpe du Lot est bien plus forte qu'un brochet !... »

Evidemment ! Mais les auditeurs paraissant un tantinet sceptiques, le pescofi déclara : « Si un Tel n'était pas mort, il vous confirmerait ce que je vous dis ! »

Evidemment ! Mais le témoin est mort. Il était 11 heures, et chacun alla au lit !

Chasseur, pêcheurs sont tous aimables, charmants, beaux causeurs !

L. B.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mme Plateaux, née Eugénie Dengeleux, décédée, en son domicile, rue de l'Université, à l'âge de 75 ans.

Egalement, nous avons à enregistrer le deuil qui vient de frapper M. et Mme Bry, et Mme Bry, commis des P. T. T., M. et Mme Lacavalerie, instituteurs, par suite de la mort de Mme Léonie-Françoise Bry, née Turle.

Nous adressons aux familles en deuil l'expression de nos bien sincères sympathies.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 5 au 10 janvier 1931, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 5 femmes.

Interlocaux : 11 hommes, 1 femme. En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 5 hommes.

PALAIS des FÊTES

Vendredi 23, Samedi, 24, Dimanche 25 (Matinée et soirée)

QUAND NOUS ÉTIONS DEUX

Film parlant et chantant de LEONCE PERRET

Qui passe en ce moment au Trianon de Toulouse.

Chronique des Théâtres

Le beau métier

« Le Beau Métier » est une pièce noble et forte qui, par sa qualité se détache nettement sur la production courante.

Elle est, du reste, accueillie plus que chaleureusement. Il s'agit d'une œuvre humaine, d'intérêt général, le type même de la pièce de caractère et de l'étude d'un milieu.

L'interprétation du Beau métier est de tout premier ordre.

C'est le mercredi 28 janvier 1931, au Théâtre municipal, que les Tournées Ch. Baret nous donneront « Le Beau Métier ».

EDEN

Jeu 22, en matinée et soirée seulement

Le grand film sonore et chantant L'ESCADRE VOLANTE

avec RAMON NOVARRO

Cette semaine aux actualités : Le grand match Rugby France-Irlande et les Funérailles du Maréchal Joffre.

SAMEDI 24 et DIMANCHE 25 JANVIER

LE BONHEUR DEFENDU avec RAMON NOVARRO

La truffe

A la foire de samedi, à Cahors, les truffes se sont vendues 30 fr. le 1/2 kilo.

Au marché de Bétaille, la truffe a valu de 75 à 80 francs le kilo.

Société des Auteurs, Compositeurs

L'Agence de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique de Cahors, que M. Contou détenait, est devenue vacante à la suite de sa démission pour convenances personnelles.

Les candidats à cette agence, dont l'âge est compris entre 25 et 45 ans, peuvent jusqu'au

51 mm.; juillet : 41 mm.; août : 32 mm.; septembre : 67 mm.; octobre : 109 mm.; novembre : 48 mm.; décembre : 96 m.
En 1929, il était tombé 924 mm. d'eau.

Duravel

Nécrologie. — Nous apprenons avec tristesse la mort de Mme veuve Capmas, mère de M. Jules Capmas, notre compatriote et ami, conseiller municipal. Les obsèques ont eu lieu dimanche, à 10 heures.
Notre lavoir. — Grâce à l'initiative toujours dévouée de M. Raymond Rey, maire de Duravel, le lavoir communal est ouvert, depuis une quinzaine de jours, mettant à l'abri des intempéries laveuses et ménagères.
Celles-ci peuvent ainsi se livrer plus commodément à leur travail sans souci de la pluie et bavarder un peu plus longuement à l'occasion.
La neige. — Cette semaine la neige a fait son apparition, séjournant durant deux jours, chose assez rare dans notre région.
Cela tenait à ce que le sol durci par les gelées des jours précédents, empêchait la fonte immédiate.

Labastide-du-Vert

Obsèques. — Dimanche matin, 18 janvier, à 9 h., ont eu lieu les obsèques de M. Clavières Jean, du Mas d'Ausse, décédé vendredi.
Une affluence nombreuse de parents et d'amis a tenu à accompagner la dépouille mortelle de cet homme de bien qui disparaît, à l'âge de 77 ans.
Puisant ces témoignages de sympathie générale à atténuer la douleur des membres de la famille en deuil.
En cette cruelle circonstance, nous tenons à renouveler à la veuve, Mme Clavières, et à ses fils, nos sentiments attristés de sincères condoléances. — A. B.

Montgasty

La neige. — La neige qui est tombée en abondance ces jours derniers, a, très probablement, été néfaste aux quelques lapins de garenne qui restaient après la fermeture de la chasse. Les braconniers, à la piste, ont dû être à leur affaire.
Bien que ce gibier à poil soit classé comme nuisible, les vrais nemrodos ne pourraient que déplorer sa destruction complète.
Car en temps de chasse ouverte, il est bien agréable de « fauter de lièvre, tuer des lapins ».

Crayssac

Obsèques. — C'est avec un bien vif regret que nous avons appris la mort survenue à Paris, de notre estimé compatriote Mme veuve Pagès, née Dussan, décédée à l'âge de 66 ans.
Mme Pagès était la mère de notre ami M. Pagès, négociant à Paris, et conseiller municipal de Crayssac.
Les obsèques ont été célébrées dimanche matin, 18 janvier et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Crayssac, en présence d'une nombreuse assistance.
Nous prions M. et Mme Charles Pagès, leurs enfants, la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Castelfranc

Conseil municipal. — Dans sa dernière réunion, il a agréé la liste d'assistance médicale gratuite qui avait été dressée par le bureau de bienfaisance. La personne qui assurait jusqu'ici le port des télégrammes à domicile étant décédée, le conseil, qui avait précédemment désigné pour cette fonction Mme Courtarel, a exprimé le désir que la nouvelle titulaire entre en fonctions le plus tôt possible.
Au bureau de bienfaisance, M. Guérin a été élu vice-président et M. Bessières, ordonnateur.

Sérignac

Dans les P. T. T. — M. J.-Louis Froment, facteur-receveur à Sérignac, vient d'être nommé sur sa demande à St-Vincent-Rive-d'Olt, où Mme Froment est institutrice.
Nous ne voulons pas laisser partir cet excellent fonctionnaire sans lui exprimer les vifs regrets que nous cause son départ.
Pendant les 5 années que M. Froment est resté parmi nous, il s'est

montré si affable, si accueillant, si amène avec le public qu'il avait gagné toutes les sympathies dans notre commune.
Républicain militant, son départ sera vivement regretté par le parti républicain de Sérignac au sein duquel il tenait une grande place.
Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence. — D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le 16 janvier 1931, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. le Docteur F. Pezet, maire.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Après avoir pris connaissance des propositions présentées par les propriétaires des immeubles, situés sur le tracé projeté de la rue Paul-Bert, (projet déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 8 octobre 1930), le Conseil Municipal estimant que les offres de prix sont exagérées et ne peuvent servir de base à une entente à l'amiable, décide de poursuivre la procédure d'expropriation.
Après avoir entendu lecture d'un rapport présenté par M. Longe, au nom de la Commission des Travaux Publiques, le Conseil prend la décision de faire abattre tous les ormeaux de l'avenue des Carmes dont plusieurs ont péri et fixe les conditions suivant lesquelles devront s'exécuter les travaux qui seront mis en adjudication le dimanche, 8 février prochain, à la Mairie, à 10 heures du matin, sur la mise à prix de 3.000 fr. :
1° Les arbres abattus seront entièrement la propriété de l'entrepreneur;
2° Les souches resteront en terre, mais elles devront être dégagées et coupées à dix centimètres au-dessous du niveau du sol;
3° Le travail d'abatage et d'enlèvement total devra être terminé fin février, de façon à dégager complètement l'avenue pour permettre de procéder à une nouvelle plantation au commencement de mars.
Un avenant au traité constitutif du collège de garçons est adopté ainsi qu'un avenant au traité constitutif du collège de Jeunes Filles.
Les plans pour construction de maisons d'habitation, présentés par MM. Bramarique et Lacaze sur le lot n° 39, du nouveau Quartier de Clermont, sont approuvés.
Une pension de retraite est allouée à M. Roques, ancien receveur de l'octroi, à partir du 1^{er} janvier 1931.
M. Moles, vétérinaire, est désigné comme vétérinaire municipal adjoint.
Avis favorable est donné à une demande d'allocation militaire et plusieurs personnes sont admises au bénéfice de l'assistance aux femmes en couches.

Le bureau des P. T. T. — M. Loubet, sénateur, et de Monzie, député, ont reçu de M. le Ministre des P. T. T. la lettre suivante :
« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'effectif postal et téléphonique du bureau de Figeac.
« Je suis heureux de vous faire connaître que le nombre des opératrices du téléphone de ce bureau vient d'être porté de trois à quatre.
« D'autre part, mon Administration a retenu, pour être réalisée à son ordre d'urgence, lorsque les ressources en personnel titulaire le lui permettront, la proposition du Directeur départemental tendant à renforcer l'effectif postal de cet établissement.
« Veuillez agréer, etc... »

Cahus

Etat civil de 1931. — La paroisse de Cahus située près Laval-de-Cère a eu en 1930 : Naissances, 42 (23 français, 19 étrangers); mariages, 9 (4 entre Français, 3 entre Italiens et Françaises, 2 entre Italiens); décès, 13 (11 Français, 2 étrangers).

Assier

Démographie. — En 1930, il a été inscrit sur les registres de l'état civil, 14 naissances, 4 mariages, 12 décès.
En 1929, il y avait eu 9 naissances, 9 mariages, 9 décès.

Espédaillac
Naissance. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre ami, M. Antonin Laymerie, propriétaire et Conseiller municipal d'Espédaillac, vient d'être l'heureux père d'une fillette, Louise-Marie-Jeanne.
Avec nos meilleurs vœux pour le bébé, nous adressons à Mme et M. Laymerie, nos compliments les meilleurs. — C.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Obsèques. — Vendredi dernier, au milieu d'une population, nombreuse et recueillie, eurent lieu les obsèques purement civiles de notre compatriote et ami Auguste Massol, décédé chez sa fille, à Bagnères-de-Bigorre, où il était depuis peu.
Le deuil était conduit par ses enfants qui avaient tenu à respecter ses dernières volontés, en accompagnant son corps à Gourdon, son pays d'origine où Massol désirait être inhumé.
Au cimetière, M. Verhaec, de Souillac, au nom de la franc-maçonnerie à laquelle appartenait Auguste Massol, adressa en ces termes les derniers adieux au défunt :
« Citoyens et citoyennes,
« Mes frères,
« Un nouveau deuil vient de frapper la grande famille des francs-maçons. « Après notre frère Hérard, de Souillac, c'est notre frère Massol qui disparaît.
« Avant que la terre se referme sur sa dépouille mortelle, je tiens à lui adresser au nom de la franc-maçonnerie universelle et plus particulièrement au nom du Grand Orient de France, un dernier et suprême adieu.
« Caractère loyal, épris des grands principes de Bonté, de Justice et d'Égalité, qui sont à la base de l'idéal maçonnique, Massol, entré jeune dans la maçonnerie, apporta à notre institution un dévouement sans limite; soldat de la grande armée humanitaire, il appartenait à cette phalange de militants dont l'espérance suprême est de mourir sur la brèche.
« Son attachement à la République, la vraie République, et non celle en soutane, qui nous est imposée depuis longtemps, était égal à son amour pour la franc-maçonnerie, son dévouement à la laïcité n'a jamais été défaillant. Malgré les pressions exercées par ceux qui se font appeler les bons pères, qui à Toulouse le menaçaient dans son commerce, s'il ne consentait pas à faire élever ses enfants par les maîtres des Ecoles libres, ces menaces n'eurent aucune influence sur cet homme intègre et fidèle à ses conceptions; Massol se plaisait à répéter les fortes paroles de notre illustre frère Gambetta : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »
« Partout Massol a travaillé sans relâche à la prospérité de notre œuvre; les amitiés qu'il avait su acquérir auprès de ses frères sont un témoignage qui rehausse l'homme, mais qui augmente aussi la perte que nous subissons.
« C'est pourquoi nous nous associons à la douleur de sa famille.
« C'est pourquoi nous reportons sur elle la grande affection que nous avions pour lui.
« Adieu ! cher ami ! cher frère ! toi dont les convictions ont été si fermes jusqu'au dernier moment, toi qui as pu t'endormir au milieu des tiens, en donnant une dernière pensée à la franc-maçonnerie, que tu as tant aimée.
« Repose en paix, ta mémoire vivra au fond du cœur de tous les francs-maçons, qui s'honorent de pratiquer la religion du souvenir; ils diront de toi : « Il fut pour nous, un bon franc-maçon, pour sa famille un bon époux et un bon père et pour tous un véritable ami. »
« Notre tour, qu'il nous soit permis d'adresser nos bien sincères condoléances à la famille Massol tout en disant adieu à l'ami Auguste Massol,

qui fut un modèle de vertu civique, en même temps qu'un modeste et honnête travailleur.
P. B.
Prochaine solution de la crise. — Des dissentiments, nés de critiques portant sur la gestion de certains collaborateurs techniques de la Municipalité, et du malaise causé par la lenteur des réalisations promises ont fait éclater une crise municipale.
Cette crise est sur le point d'être dénouée.
Les seize conseillers démissionnaires, radicaux-socialistes, s'adjoignant des hommes nouveaux appartenant au même parti.
Ils présenteront aux électeurs de la commune de Gourdon une liste homogène et solidaire décidée à poursuivre énergiquement et rapidement dans la paix revenue, l'action démocratique et la réalisation des réformes et travaux impatiemment attendus par l'opinion publique.

Salviac

Nos compatriotes. — Notre jeune compatriote M. Ernest Delbos, fils cadet du sympathique maréchal-ferrier de notre ville, actuellement quartier-maître mécanicien, sur le navire *Delage*, vient d'être désigné pour aller faire campagne en Chine, sur le *Doudard de Lagrais*.

Souillac

Bal annuel des bouchers et charcutiers. — C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain bal des Bouchers et Charcutiers de la ville de Souillac, qui sera donné à la salle de l'ancienne poste le dimanche 25 janvier prochain.
Nous prions le public souillagais d'assister à ce bal qui paraît être doté d'un bel orchestre.

L'abbaye

Echo de l'accident mortel de l'abbaye. — L'an dernier, au mois de juin, le jeune Grin, du village de Gindou, se rendait à la fête patronale de l'abbaye, il rencontra sur la route de grande communication, n° 18, un jeune homme à motocyclette.
Les deux jeunes gens tombèrent et le motocycliste, originaire de St-Martial, mourut à l'hôpital de Gourdon, des suites de ses blessures.
Grin a été poursuivi devant le tribunal correctionnel de Gourdon pour homicide involontaire; il vient d'être relaxé des fins de poursuite.

Fajoles

Accident. — M. Linol, menuisier, demeurant aux Tuileries, commune de Fajoles, réparait un timon, lorsque par suite d'un faux mouvement le timon lui tomba sur la jambe gauche qui fut assez fortement contusionnée.
Des soins lui ont été donnés par M. le docteur Constant, de Payrac.

Attaque d'un train
De Bucarest. — Plusieurs bandits masqués ont attaqué un train à Candesti (Moldavie) blessant grièvement un chef de gare.
Un mariage princier en perspective
De Bruxelles. — Le départ du Prince Charles de Belgique pour la Grande-Bretagne serait dû à un projet de mariage du prince avec une riche héritière anglaise.
Perquisition dans une banque
De Paris. — Des perquisitions ont eu lieu ce matin dans un établissement de crédit de la rue St-Georges.
A la Chambre
La Chambre a abordé dans la matinée l'examen du budget du ministère des Finances.
M. Riffaterre se félicite que le Gouvernement ait inscrit un crédit de 300 millions pour avances non remboursables aux départements et aux communes. Il demande que les petites communes ne soient pas oubliées dans la réforme des finances locales.
M. Piquemal déclare qu'il ne croit pas que la crise économique doive être attribuée à la surproduction mais plutôt à la sous-consommation par suite de l'insuffisance des salaires et les dépenses improductives.

Ce journal est en lecture dans le hall de l'AGENCE HAVAS 62, Rue de Richelieu, PARIS

A PARIS
Voyageurs, Touristes Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (4^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES de 13 à 24 fr. par jour
FLOIRAC Téléphone ARCHIVES 80-92
(originaire du Lot) Propriétaire
Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Renseignements

Les rappels de traitement et l'impôt sur le revenu
Au cours de l'année 1930, une série de décrets de révision ont augmenté les traitements des fonctionnaires avec effet du 1^{er} juillet 1929. La question s'est posée de savoir si ces rappels doivent pour l'établissement de l'impôt, être compris dans les revenus de 1929 ou dans ceux de 1930.
A ce sujet, le ministre du budget a donné les instructions suivantes :
Il est de règle que les revenus sont soumis à l'impôt au titre de l'année suivante celle pendant laquelle ils ont été mis à la disposition des bénéficiaires. Toutefois, il apparaît que, par analogie avec ce qui a été décidé à l'occasion des précédentes révisions de traitement, il convient de laisser aux intéressés la faculté de les rattacher aux traitements de 1929, imposables au titre de 1930.
Les agents qui désirent user de cette faculté devront en aviser le contrôleur des contributions directes en lui adressant, en même temps que la déclaration pour 1931, une déclaration complémentaire portant sur le montant du rappel taxable au titre de 1930.

Le recrutement des jeunes facteurs
La direction régionale des postes de Paris procède actuellement au recrutement de trois cents jeunes facteurs des télégraphes pour le central télégraphique et les divers bureaux de Paris. Les candidats doivent être âgés de 12 ans au moins, de 16 ans au plus et pourvus du certificat d'études primaires.
Le traitement annuel des jeunes facteurs va de 4.360 à 9.800 francs. De plus, une bonification d'un point par six mois de service leur est accordée dans les emplois d'avancement.
Adresser les demandes des postulants à la direction régionale des P. T. T., service des candidatures, 93, boulevard du Montparnasse.

Paris, 11 h. 25
Office notarial supprimé
L'office notarial de Gourdon dont M. Prat était titulaire est supprimé.
Tirage financier
Au tirage de la Ville de Paris 3 0/0 1871 le N° 1.019.261 gagne 100.000 fr.

Les faillites américaines
De Washington. — On compte 1.326 faillites bancaires aux Etats-Unis en 1930 représentant un capital de 900 millions de dollars déposés par les clients.

Attaque d'un train
De Bucarest. — Plusieurs bandits masqués ont attaqué un train à Candesti (Moldavie) blessant grièvement un chef de gare.
Un mariage princier en perspective
De Bruxelles. — Le départ du Prince Charles de Belgique pour la Grande-Bretagne serait dû à un projet de mariage du prince avec une riche héritière anglaise.
Perquisition dans une banque
De Paris. — Des perquisitions ont eu lieu ce matin dans un établissement de crédit de la rue St-Georges.
A la Chambre
La Chambre a abordé dans la matinée l'examen du budget du ministère des Finances.
M. Riffaterre se félicite que le Gouvernement ait inscrit un crédit de 300 millions pour avances non remboursables aux départements et aux communes. Il demande que les petites communes ne soient pas oubliées dans la réforme des finances locales.
M. Piquemal déclare qu'il ne croit pas que la crise économique doive être attribuée à la surproduction mais plutôt à la sous-consommation par suite de l'insuffisance des salaires et les dépenses improductives.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25
Office notarial supprimé
L'office notarial de Gourdon dont M. Prat était titulaire est supprimé.
Tirage financier
Au tirage de la Ville de Paris 3 0/0 1871 le N° 1.019.261 gagne 100.000 fr.

Les faillites américaines
De Washington. — On compte 1.326 faillites bancaires aux Etats-Unis en 1930 représentant un capital de 900 millions de dollars déposés par les clients.

Attaque d'un train
De Bucarest. — Plusieurs bandits masqués ont attaqué un train à Candesti (Moldavie) blessant grièvement un chef de gare.
Un mariage princier en perspective
De Bruxelles. — Le départ du Prince Charles de Belgique pour la Grande-Bretagne serait dû à un projet de mariage du prince avec une riche héritière anglaise.
Perquisition dans une banque
De Paris. — Des perquisitions ont eu lieu ce matin dans un établissement de crédit de la rue St-Georges.
A la Chambre
La Chambre a abordé dans la matinée l'examen du budget du ministère des Finances.
M. Riffaterre se félicite que le Gouvernement ait inscrit un crédit de 300 millions pour avances non remboursables aux départements et aux communes. Il demande que les petites communes ne soient pas oubliées dans la réforme des finances locales.
M. Piquemal déclare qu'il ne croit pas que la crise économique doive être attribuée à la surproduction mais plutôt à la sous-consommation par suite de l'insuffisance des salaires et les dépenses improductives.

AVIS DE DÉCÈS

Madame LABRO, née CALVET et Monsieur LABRO à Montcuq (Lot); Monsieur Louis CALVET, Receveur Principal des Contributions Indirectes à Saintes (Charente-Inf.) et Madame Louis CALVET, Madame Veuve ESPORTELE, Madame Veuve DESCHAMPS et ses enfants, Madame Veuve GENTET et ses enfants, Madame Veuve CAYLA;
Les familles FICHOX, ASTIER DE VILLATTE, LAFON, AMADIEU, CALVET et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme Veuve CALVET
née ESPORTELE
leur mère, belle-mère, fille, sœur, tante et cousine, décédée à Cahors, le 15 janvier, dans la 75^e année de son âge. L'inhumation a eu lieu à Montcuq (Lot), le 17 janvier 1931, dans la plus stricte intimité.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur Etienne CAMBORNAC, propriétaire, Madame Jean CALVET née CAMBORNAC, Monsieur Jean CALVET, contrôleur des P. T. T. à Paris, Monsieur Pierre CALVET, Monsieur et Madame Jean CAMBORNAC à Paris;
Les familles GALTIE, SERVANT, LACOMBE, BLANC, CALVET, BONNET, ANDRIEU-GAPPELLE, de Cahors, LENTILLAC, de Lamadeleine, CAMBORNAC et RIGOUTE de St-Géry et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de
Mme Marie CAMBORNAC
née GALTIE
leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère et cousine décédée le 19 janvier 1931 et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 21 janvier 1931 à 9 heures 3/4, en l'église St-Barthélemy.
Réunion à la maison mortuaire, 52, rue Labarre.
Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

REMERCIEMENTS
Monsieur François SALANIÉ, négociant, et Madame SALANIÉ;
Monsieur Louis SALANIÉ, Contrôleur de l'Enregistrement;
Mademoiselle Marie-Amélie SALANIÉ; Les familles FERAL, CORNILLON, EBERT, LACROIX, ALLARD, CARLIN, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Monsieur Lucien SALANIÉ
Ancien négociant,
Ancien Conseiller municipal

REMERCIEMENTS
Monsieur Nicéphore PLATEAUX; Madame veuve DHIVER, née DENGLEHEM; Madame et Monsieur Henri GIRMA; Monsieur André DHIVER; Monsieur François DHIVER et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Madame PLATEAUX
née DENGLEHEM Eugénie

A VENDRE
bonne vache laitière pleine
TOUTES GARANTIES
S'adresser Cyprien LAPORTE à Montcléra, par Cazals.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue
PRIX DU FLACON :
14 francs
Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

« Feuilleton du « Journal du Lot » 51

LE DROIT A LA FORCE

Par Daniel LESUEUR

XIII
Eperdue, à peine saisissait-elle le sens de ce qu'il disait. Ne s'accusait-il pas ? Voilà qu'il lui demandait pardon.
— Clément, qu'ai-je à vous pardonner ?
— Comment ai-je pu croire votre mensonge héroïque ?
— Mon mensonge ?...
— La dernière fois surtout... quand j'ai osé vous offrir, à vous... petite sainte... une réparation !...
— Elle ferma les yeux, avec un regard de toute sa personne, comme si le mot seul la heurtait cruellement.
— Refuserez-vous encore d'être ma femme, si je vois en vous la plus pure, la plus chaste des jeunes filles ?
— Vous dites cela parce que vous m'aimez.
— Non, ma chérie, mon amour ne vous vaut pas, mon amour a été infériorisé par mon atroce jalouse, j'ai tant

souffert ! Vous me pardonnerez... Maintenant je sais... je sais.
Il répéta le mot avec une force qui lui donnait son entière signification. Xavière pâlit.
— Que savez-vous ?
— Tout. Vous vous êtes sacrifiée. Et vous vous êtes sacrifiée moins... lui, qu'à moi-même, Xavière, vous m'aimez... Cela aussi, je le sais.
— Elle ne répondit que par un regard, par le soupir de sa jeune poitrine haletante. Il murmura :
— Depuis quand m'aimez-vous ?
— Depuis toujours.
Il en fut certain. Il en fut ébloui. Il découvrait soudain tout le secret de cette enfance sauvage, qui fleurissait pour lui seul, tandis qu'il en regardait de loin, comme un délice interdit, la grâce énigmatique.
— Chère... chère petite adorée !... dit-il en la prenant sur son cœur.
— Oh ! Clément... Clément...
— Elle s'abattit contre son épau. Refuge viril... où elle avait désespéré de se blottir. C'était à elle... vraiment !... toute cette force, et cette protection souveraine, et la faiblesse aussi de cet être d'énergie, qui, pour elle seule, aurait les puérilités, les pusillanimités, les abdications délicieuses de l'amour !... Des sanglots d'extase gonflaient sa gorge. Et, pour la première fois, par les doigts frères dont, timidement, elle enserrait le bras robuste, les liens passionnés s'attachaient à ses fibres, en frissons inconnus, dont sa chair innocente se troublait.

La pudeur d'une émotion si nouvelle la fit se dégarer de l'étreinte. Alors elle posa une question — plutôt par contenance que par un intérêt véritable, car les circonstances ne lui importaient plus :
— Comment avez-vous appris la vérité ?
— Jacques me l'a dite.
— Jacques !...
— Les couleurs, qui étaient revenues à ses joues, s'en allèrent. Elle eut un regard d'effarement, aussitôt détourné, tandis qu'elle ajoutait :
— Lui seul, en effet, pouvait la dire.
Un silence tomba entre eux. L'ombre tragique, inévitable, passa sur leur bonheur. Clément comprit que la jeune fille n'avait pu se défendre de soupçonner Jacques. Et cependant, avec quelle habileté, — non pressentie par l'ainé, — le misérable garçon avait mis en œuvre l'ingénuité de Xavière, essayant de persuader à celle-ci qu'il était venu dans le parc, qu'il avait déchiré son veston au rosier, par un subterfuge d'amour, pour la compromettre et la forcer à l'épouser. La ruse monstrueuse de l'alibi créé aux dépens de cette innocente, devait échapper à Mlle Ausserand, surtout en l'absence de tout autre indice. Tant que la victime se crut contrainte au mariage, elle se débattit contre l'horreur d'une pensée vraiment intolérable. Mais cette pensée s'imposa lorsque, par sa désertion, le comé-

dien ruina son argument. Toute illusion sur la passion de Jacques devenant impossible, il ne resta que l'hypothèse du crime, et celle d'une machination tellement odieuse qu'elle dépassait toute perspicacité, et même celle des magistrats. Ceux-ci ayant classé l'affaire, le bandit pouvait abandonner son rôle. Que lui importait l'opinion de Xavière, celle de Clément ? Outre que leur générosité garantissait leur discrétion, comment, sans preuves, — et où en trouver ? — obtiendraient-ils qu'on rouvrit l'instruction dans le seul but, semblerait-il au public, de restituer à Mlle Ausserand sa réputation compromise ?
De tels raisonnements, la forteresse de son caractère, et l'espace de délire qui pousse les criminels aux pires imprudences, lorsqu'une sécurité exagérée succède à leurs trames des débuts, expliqueraient les bravades récentes de Jacques, si, dans les impulsions humaines, tout devait nécessairement être explicable.
Entre Clément et Xavière, une convention de doute subsistait encore. Quand elle détourna ses yeux des yeux qu'elle ne pouvait se laisser de voir, c'était pour ne pas lire la chose d'effroi, de honte, de douleur, et aussi pour ne pas laisser les siens ajouter un soupçon à ce qui, dans l'âme fraternelle, n'avait pas encore pu être une consistance décisive.
— Mais elle ne fut pas étonnée du changement survenu dans la voix tout à l'heure si chaude et si tendre,

ni de la solennité terrible des mots, lorsque Fontès lui dit :
— Xavière, j'ai un effrayant devoir à remplir. Votre conscience ne le comprendra peut-être pas comme la mienne. S'il allait nous séparer !...
— Rien ne nous séparera.
— Vous ne savez pas, mon enfant. Vous ne pouvez pas prévoir...
— Je suis à vous.
— Mais je n'ai pas le droit d'accepter, avant que vous sachiez ce que peut résoudre ce cœur, ce que peut exécuter cette main. Pour un peu de temps, restez libre...
— Je ne suis pas libre... Je suis votre fiancée, Clément... votre femme.
— Nous aurons de sombres fiançailles.
— Je les ferai douces, pour vous, fût-ce en enfer !
Déjà dans ce cri, éclatait tout le suave emportement de l'amante. Comment, sous la virginité pureté, la passion ne se serait-elle pas épanouie, magnifique de violence, par l'intuition du sacrifice, la contrainte de l'épreuve, les affres du renoncement ? Xavière avait trop bien cru perdre l'amour rêvé, pour ne pas s'exalter dans cet amour jusqu'à une puissance de sentiments qui rarement précède la révélation de la volupté. Clément ivre, ébloui, mesura le prix du trésor qu'il serrait sur son cœur, lorsque Xavière balbutia, près de ses lèvres :
— Oui... fût-ce en enfer... N'est-ce

pas un enfer que, moi, j'ai traversé pour vous ? Et cependant... j'y étais seule !...
XIV
— Je sais que je peux compter sur vous, Garuche.
— Comme sur votre père, déclara le vagabond, en regardant Jacques d'un œil papillotant, bordé de paupières veinées mais où pétillait une significative malice.
Celui qu'on surnommait, à Theuville, « le Parisien », eut un léger haussement de corps. Puis il prit son parti, et se mit à rire. Éléphant, fringant dans son complet gris clair, gilet blanc, haut col empesé, d'où descendait une régale éramoisie, piquée d'une perle fine, panama souple, cabossé avec art, il ne se persuadait pas que son corps, à la chair nette, soignée, massée, parfumée, fût pétri de la même substance que celui du rustre crasseux, puant l'alcool, qui revendiquait cyniquement sa paternité.
Que le lien existât entre eux, il n'en doutait guère. Et il se disposait à en profiter, comme il profitait sans scrupules de toutes les chances, ignobles ou hautes, mises à sa portée par la vie. Mais la notion d'identité, la rigueur des transmissions héréditaires, ne pénétrait pas dans son esprit. Loin d'en rougir, il se divertissait de cette parenté cocasse, qui l'eût humilié seulement dans la mesure où elle aurait été connue. (A suivre).

La vie du bon côté

Il est, en vérité, bien facile à ceux qui ne savent pas que c'est que la souffrance physique, de prendre la vie du bon côté. Mais cela n'est guère facile à ceux qui, continuellement, sont aux prises avec mille maux.

Il faut dire, cependant, que le plus grand nombre de ces mal portants pourraient rétablir l'état de leur santé.

La plupart des malades qui tourmentent tant de gens ont, en effet, généralement une même cause : l'appauvrissement du sang ou la dépression nerveuse.

Or, il est journellement démontré que, en pareils cas, les Pilules Pink donnent des résultats parfois surprenants.

Les Pilules Pink sont un régénérateur du sang et tonique des nerfs exceptionnellement efficace, un médicament qui exerce une action des plus salutaires sur les différentes fonctions de l'organisme.

Ainsi, sous l'influence des Pilules Pink, les crampes sont apaisées, l'appétit s'améliore, les digestions se font mieux, le sommeil est plus calme, les forces se relèvent.

« Je tiens à reconnaître que les Pilules Pink m'ont tout à fait rétabli — écrit M. Robineau, demeurant boulevard Burdeux, Clos-Boiton, à Villefranche-sur-Saône (Rhône). Depuis que j'ai fait usage de ce médicament, je n'ai plus de maux de tête, j'ai bon appétit et je travaille avec courage. Je suis bien heureux des résultats que j'ai obtenus avec les Pilules Pink. »

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phleg P. Barret, 23, rue Balnu, Paris, 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :

1° Pour Font-Romeu : Service quotidien des wagons-lits 1^{re} classe (Paris-Quai d'Orsay - Villefranche-Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Villefranche-Vernet-les-Bains arr. 9 h. 48, Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu dép. 16 h. 57, Villefranche-Vernet-les-Bains dép. 18 h. 29, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1^{re} classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu dép. 17 h. 01).

2° Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1^{re} et 2^{es} classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon dép. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{es} classes « Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

A. J. du 21 juillet 1930

ETUDE de Maître Robert SÉGUY
Licencié en droit,
Avoqué à Cahors, rue St-Pierre

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept novembre mil neuf cent trente, enregistré,

et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis-greffier, demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur Joseph CHAMBRAS, en son vivant demeurant à Puy-l'Évêque, où il est décédé, nommé à ces fonctions par jugement du dit Tribunal, en date du dix-huit avril mil neuf cent trente,

ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué, avec éléction de domicile en son étude, 1, rue St-Pierre, à Cahors,

Il sera procédé le JEUDI DOUZE FEVRIER MIL NEUF CENT TRENTE ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, à la vente des immeubles ci-après désignés.

Un Cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître SÉGUY, avoué à Cahors, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre

TELE QUELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra : ARTICLE PREMIER. — Une maison comprenant une pièce au rez-de-chaussée, galetas au-dessus et cave au-dessous, sise à Puy-l'Évêque, avec deux étalles attenantes, portée au cadastre de la dite commune sous le numéro mille trois cent soixante-quatre (1364) de la section B. La dite maison est construite en pierres et couverte en tuiles et elle confronte à rue, à l'Est, à Maratuech et à Leygues.

Art. 2. — Une parcelle de terre labourable sise au lieu dit « Le Single », commune de Puy-l'Évêque, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro mille six cent quatre-vingt-trois (1683), de la section B, pour une contenance de quarante ares quarante centiares. La dite parcelle confronte à l'Est à Rouzières, à l'Ouest à Fialbart, du nord à Veuve Carles, petit chemin de service entre eux, et du midi à Rouzières.

Ce lot unique, ainsi composé, sera vendu sur la mise à prix de cinq cents 500 fr. francs, ci.....

BAISSE DE MISE A PRIX

Monsieur le Président d'audience, commis à la vente par le jugement du vingt-sept novembre mil neuf cent trente, est autorisé à baisser la mise à prix ci-dessus, faute d'enchères.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la vente seront payés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication, entre les mains de Maître R. SÉGUY,

avoué poursuivant, dans les dix jours de la vente.

Fait et rédigé par moi, avoué près le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf janvier mil neuf cent trente et un,

Signé : R. SÉGUY.
Visé pour timbre et enregistré à Cahors, le janvier 1931, F^o C^o, à recouvrer :

Le Receveur,
Signé : BONNECAZE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître SÉGUY, avoué poursuivant, ou à tous autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, qui pourront porter les enchères.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier cours : Cours du 10 Janv. Cours du 17 Janv.

Fonds d'Etat

3 0/0	85 80	86 70
3 0/0 amortissable	89 20	89 10
3 1/2 0/0 (id.)	101 95	101 95
5 0/0	101 85	101 2 70
4 0/0 1917	101 05	101 2 00
4 0/0 1917	100 70	101 50
5 0/0 1920 amort.	134 42	135 50
5 0/0 1920	101 90	102 50
4 0/0 1925	130 10	130 25
6 0/0 1927 au ort.	105 12	105 85
5 0/0 1928	102 25	103 25
B. au Tr. 5 0/0 1924	730	729 50
B. au Tr. 7 0/0 1926	560	561
B. au Tr. 7 0/0 1927	572	573

Crédit National

5 0/0 1919	614	615
Obl. 500 5 0/0 1920	569	569
— 6 0/0 1921	555	560
Bons déca. 500/1922	539	533 50
— octon. 500/1921	536 50	544 50
— 6 0/0 env. 1923	571	572
— jan. 1923	560	570
— janv. 1924	565	579

Ville de Paris

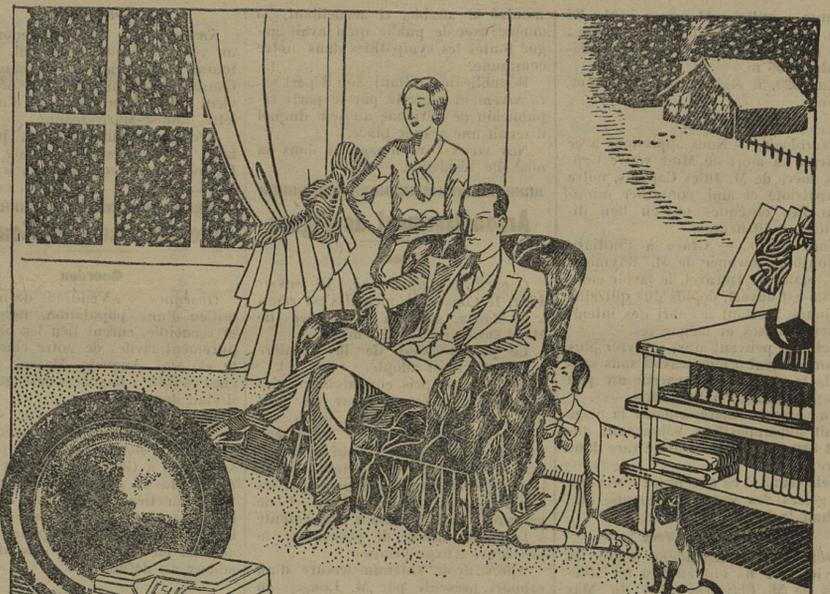
1874 3 0/0	393	397
1875 4 0/0	510	509
1876	511	510
1892 3 1/2 0/0	329	301
1894-1896	301	303
1895 3 0/0	372	372 50
1899 3 0/0	348	356
1904 3 1/2 0/0	368	375
1905 3 3/4 0/0	406	417
1910 2 3/4 0/0	317	322
1910 3 0/0	321	324
1912 3 0/0	290	280
1919 lib.	508	510
Décaennal 1922	519	520
— 1923	516	518
— 1924	525	529

Crédit Foncier

Communes 1879	500	507
— 1880	510	511
— 1881	320	323
— 1892	373	388
— 1899	366	380
— 1905	400	405
— 1912	206	210
— 1920 lib.	514	510
— 1921 lib.	509	510
— 1922 lib.	511	514
— 1923	511	515
Foncier	379	380
— 1883 3 0/0	513	530
— 1883 3 1/2 0/0	348	348
— 1885 2 50 0/0	371	380
— 1901 2 50 0/0	387	385
— 1 02 3 0/0	412	417
— 19 2 3 0/0	209	210
— 1 1 3 1/2 0/0	413	425
— 19 3 0/0	477	480
— 19 3 1/2 0/0	380	309

(PLUS D'IVROGNES)

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication Iodo-tannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du flacon : 14 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les pharmacies



ALORS QUE LES INTEMPÉRIES DE L'HIVER...

vous obligent à rester à la maison, votre poste PHILIPS vous permettra d'écouter bien à l'aise les dernières nouvelles et la musique de votre choix.

Essayez-le...

"Audition vaut Possession"

POSTE : N° 2531

HAUT-PARLEUR : N° 2007

(Prix imposés suivant tarif)

PHILIPS

NE PARTEZ PAS EN VACANCES
sans être muni du
LIVRET-GUIDE OFFICIEL
de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)

Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de Ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.

Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français.

France : 4 fr. 95. Etranger : 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

Été 1930

Service à partir du 15 Mai 1930
Relations rapides et directes
de Paris (Quai d'Orsay) à Barcelone
par Limoges-Toulouse-Narbonne
Billets directs simples et d'Aller et Retour
(1^{re}, 2^e et 3^e classes)

Enregistrement direct des Bagages
Trois services journaliers par trains
rapides avec le seul changement de
train de la frontière.

1^{er} Service. — Train rapide de luxe
« Barcelone-Express » composé exclusi-
vement de wagons-lits. — Départ de
Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 20. — Arrivée
à Barcelone à 12 h. Wagon-Restaurant
Paris-Vierzon et Toulouse-Cerbère.

2^e Service. — En France, toutes classes
(Wagon-restaurant Paris-Chateauroux).

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 17 h. 18.
En Espagne, train de 1^{re} et 3^e cl. Arrivé
à Barcelone à 11 h. 44.

3^e Service. — Toutes classes en France,
1^{re} et 3^e classes en Espagne. (Wagons-lits
de 1^{re} et 2^e cl. de Paris à Toulouse, Wa-
gon-restaurant de Toulouse à Cerbère et
de Port-Bou à Barcelone).

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 21 h. 10.
Arrivée à Barcelone : 19 h. 17.
Autre service journalier
par trains rapides toutes classes
(1^{re} et 3^e cl. en Espagne)

Changement de train à Toulouse, Nar-
bonne et Port-Bou.

Départ de Paris-Quai d'Orsay : 10 h. 16.
Arrivée à Barcelone : 7 h. 54.
(Wagon-restaurant Paris-Toulouse et
Port-Bou-Barcelone).

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

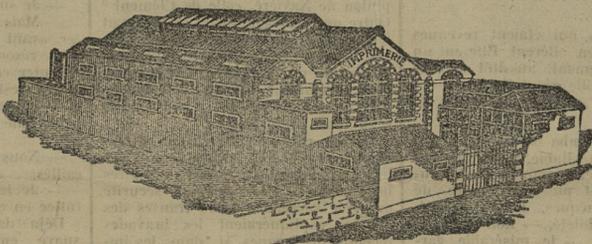
ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

La Phosphiode Garnal
MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE
Remplace agréablement et avantageusement
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

La PHOSPHIODE GARNAL

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL

est indiquée

1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3^o dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hypophysiques, etc., etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL
CAHORS - 97, boul. Gambetta - CAHORS